



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE LA SARTHE

### **INFORMATION : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE PROCEDURE MEDICALE**

Mesdames, Messieurs les Arbitres,

Merci de bien vouloir prendre connaissance de la Circulaire Officielle de la Fédération ci-jointe, concernant la réglementation médicale pour l'obtention d'une licence arbitre.

Cette circulaire exprime l'importance d'effectuer les contrôles médicaux nécessaires pour l'exercice de vos fonctions lors de la saison 2019-2020.

#### Nouveauté :

**Vous êtes dans l'obligation de réaliser une échographie cardiaque au cours des deux prochaines saisons** (soit avant le 30 juin 2021)

Cet examen doit être réalisé **au moins une fois dans votre carrière**, conformément à la note interne précédemment envoyée (cf pièce jointe).

**Vous êtes tous concernés par cette échographie, quel que soit votre âge.**

#### Pour Rappel :

Nous vous rappelons également que les délais pour l'obtention de rendez-vous avec des médecins spécialisés sont conséquents.

Pour cette raison, nous vous proposons à compter de cette saison de vous aider dans cette démarche.

**Le District de la Sarthe de Football a mis en place une consultation avec un médecin du sport**, le Docteur DIB, qui se chargera désormais, pour les arbitres intéressés, de prendre RDV et de suivre votre dossier médical.

En pièce jointe, vous trouverez le tableau suivi des dossiers médicaux.

**Pour les arbitres intéressés par cette consultation et devant nous fournir ECG ou test d'effort en 2019 (cf tableau joint), c'est à vous de revenir vers nous, et de demander, UNIQUEMENT PAR MAIL à l'adresse [cda@sarthe.fff.fr](mailto:cda@sarthe.fff.fr), obtention d'un RDV.**

**A réception de ce mail, le District se chargera de prendre RDV pour vous et de vous informer en retour des dates convenues avec le médecin.**

Sachez que la Commission Médicale se réserve le droit, si votre dossier n'est pas complet, de le refuser.

Les dossiers médicaux pour la saison 2019-2020 sont à nous retourner **au plus tard le 28 Juin 2019.**

**AUCUNE COMMUNICATION TELEPHONIQUE NE SERA PRISE EN COMPTE POUR CE DOSSIER.**

Le Président du District de la Sarthe de Football  
Franck PLOUSE

Le Président de la CDA  
André GOUSSE



**DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL**

225 Rue de Beaugé 72000 LE MANS • Tél. 02 43 78 32 00 •

E-mail : [secretariat@sarthe.fff.fr](mailto:secretariat@sarthe.fff.fr) • <http://sarthe.fff.fr>

